



Plan local d'Urbanisme intercommunal du Val des Usse

Révision allégée n°1

PLAN N°3-2-10

Commune de MUSIEGES

Certifié conforme et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 10 mars 2026, approuvant la révision allégée n°1 du PLU du Val des Usse.

Le Président, Paul RANNARD

Procédure	Approuvée le
Elaboration	25/02/2020
Mise à jour 1	23/07/2020
Modification Simplifiée n°1	08/12/2020
Mise à jour 2	23/09/2021
Mise à jour 3	23/08/2021
Modification n°1	08/03/2022
Mise à jour 4	19/05/2022
Mise à jour 5	07/11/2022
Mise à jour 6	20/01/2023
Mise à jour 7	27/04/2023
Modification Simplifiée n°2	13/09/2023
Modification n°2	10/06/2025
Modification n°3	10/03/2026

Édité le : 25/03/2026

Ech : 1/3000

Urbaniste : Territoires demain
 Géomaticien : CICL
 Fond Cadastre : Données originales téléchargées sur <https://radiateur.data.gouv.fr/> mise à jour de Décembre 2025

ZONES URBAINES

- UH1 Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de faible à moyenne densité
- UH2 Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de moyenne à forte densité
- UH3 Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat à forte densité
- UH1c1 Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de moyenne densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- UH1c2 Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de moyenne à forte densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- UH1c3 Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat à forte densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- UH1c3s Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat à forte densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- UH11 Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat à forte densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- UE1 Zone urbanisée à vocation de gestion et de développement des équipements publics et d'intérêt collectif
- UEp Secteur à vocation de gestion et de développement d'aires de stationnement
- UXa Secteur urbanisé à vocation dominante d'activités économiques artisanales et industrielles
- UXa* Secteur urbanisé à vocation dominante d'activités économiques artisanales et industrielles
- UXb Secteur urbanisé à vocation d'activités économiques commerciales
- UXb* Secteur urbanisé à vocation d'activités économiques commerciales
- UXc* Secteur urbanisé à vocation d'activités économiques, dans lequel le logement est autorisé sous conditions

ZONES DESTINÉES À L'URBANISATION FUTURE

- FAUH1 Secteur d'urbanisation future à vocation dominante d'habitat de moyenne densité
- FAUH2 Secteur d'urbanisation future à vocation dominante d'habitat de forte densité
- FAUH1e1 Secteur d'urbanisation future à vocation dominante d'habitat de moyenne densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- FAUH1e2 Secteur d'urbanisation future à vocation dominante d'habitat de forte densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- FAUH1e3 Zone d'urbanisation à long terme à vocation dominante d'habitat
- 2AUH Zone d'urbanisation à long terme à vocation d'activités économiques
- 2AUV 2AUV en vigueur dans le PLU de Chilly approuvé le 17 février 2006
- 2AU 2AU en vigueur dans le PLU de Chilly approuvé le 17 février 2006

ZONES AGRICOLES

- A Zone agricole
- AV Secteur agricole viticole

ZONES NATURELLES

- N Zone naturelle
- Nc Secteur à vocation de gestion des activités de camping
- Nd1 Secteur à vocation de gestion et de développement d'une déchèterie
- Nd2 Secteur à vocation de gestion et de remise en état d'une déchèterie
- Nd3 Secteur à vocation de gestion et de développement des équipements publics ou d'intérêt collectif légers
- Ni Secteur à vocation de gestion et de développement d'installations de loisirs
- Nr Secteur à vocation de gestion et de développement des sites de remblais

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

- Emprise de l'emplacement réservé

RENSEIGNEMENTS DIVERS

- Secteur soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteur délimité au titre de l'article L151-15 du CU
- M1 Secteur de mixité sociale
- Secteur délimité au titre de l'article L151-23 du CU
- Zones humides
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité
- Secteur au titre des espaces de bon fonctionnement
- Secteur délimité au titre de l'article L151-11-2 du CU
- Changement destination vers activité
- Changement destination vers habitat
- Changement destination vers hôtel ou autre hébergement touristique
- Secteur délimité au titre de l'article L151-19 du CU
- Espaces paysagers structurants
- Espaces verts
- Espaces verts
- Secteur d'OAP patrimoniale
- Bâtiment patrimonial à préserver
- Bâtiment vernaculaire à mettre en valeur
- Petit patrimoine à préserver
- Secteur délimité au titre de l'article L151-13 du CU
- Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitée
- Secteur délimité au titre de l'article L151-34-2° du CU
- Secteur de carrière
- Risques technologiques repéré au titre de l'article R151-34-1° du CU
- Pipeline Hydrocarbure
- Canalisation de Gaz
- Autres
- Obligation de démolir préalable
- Obligation de respecter
- Obligation de maintien des commerces en RDC
- Sentiers et cheminements piétonniers existants à conserver

Liste des emplacements réservés

N°	DESIGNATION	SURFACE	BENEFICIAIRE
ER79	Création d'un réservoir d'eau potable et aménagement de la voirie	818 m²	Commune de Musieges
ER80	Création d'un chemin piéton de 2m de plateforme	75 m²	Commune de Musieges
ER81	Création et aménagement d'une aire de stationnement	938 m²	Commune de Musieges
ER82	Aménagement de la voirie Route du Mont	141 m²	Commune de Musieges
ER83	Aménagement de la voirie Route du Mont	34 m²	Commune de Musieges
ER84	Aménagement de la voirie Route du Mont	21 m²	Commune de Musieges
ER85	Création et aménagement d'un espace public	764 m²	Commune de Musieges
ER86	Création d'un cheminement piéton sécurisé le long de la RD1508	225 m²	Commune de Musieges
ER87	Création d'un cheminement piéton sécurisé le long de la RD1508	401 m²	CCUR
ER88	Création d'un cheminement piéton sécurisé le long de la RD1508	389 m²	Commune de Musieges
ER89	Création d'un cheminement piéton sécurisé le long de la RD1508	791 m²	Commune de Musieges
ER90	Création d'un cheminement piéton sécurisé le long de la RD1508	318 m²	Commune de Musieges
ER91	Création d'un cheminement piéton sécurisé le long de la RD1508	345 m²	CCUR
ER92	Création d'un cheminement piéton sécurisé le long de la RD1508	90 m²	Commune de Musieges
ER93	Création d'un cheminement piéton sécurisé le long de la RD1508	155 m²	Commune de Musieges

